

# CREUSE GRAND SUD

Communauté de Communes

Conseillers en exercice	45
Présents	33
Nombre de pouvoirs	10
Votants	43



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du CONSEIL de la Communauté

N° 2023 – 093

### Convention de partenariat entre le Département de la Creuse et la Communauté de Communes Creuse Grand Sud, pour le développement de la lecture publique et des bibliothèques du réseau intercommunal

Séance du 21 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un septembre à 18H30, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle des conférences d'Aubusson, au nombre de 34, sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 14 septembre 2023.

#### **ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs**

BERTIN VALERIE ; PRIOURET DENIS ; LEGER JEAN LUC ; ESTERELLAS PHILIPPE ; LHERITIER LAURENT ; TERNAT DIDIER ; BIALOUX CLAUDE ; DEBAENST CATHERINE ; DETOLLE ALAIN ; BAUCULAT ANNICK ; DUGAUD ISABELLE ; HAGENBACH NADINE ; HAYEZ MARIE FRANCOISE ; MOINE MICHEL ; ROUGIER BERNARD ; LABOURIER DOMINIQUE ; COLLIN PHILIPPE (*Départ à 19H30 avant le vote du point 4 \_ Pouvoir à DEBAENST CATHERINE*) ; FOURNET MARIE HELENE ; LABARRE JACQUELINE ; NICOUX RENE ; ROULET ALAIN ; SIMONS BENJAMIN ; RAVET NADINE ; SALVIAT GERARD ; BŒUF JACQUES ; LANNEAU GUY ; CHABANT EVELYNE ; PERIERRE VINCENT ; ARNAUD CHRISTIAN ; FOUGERON ROGER ; AUMENIER GERARD ; DEPEIGE MONIQUE ; MIOMANDRE DIDIER ; TOURNIER JACQUES.

#### **ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs**

BRUNET Guy à BERTIN Valérie ; MOUTARDE Jacques à ROUGIER Bernard ; DUCOURTIOUX Stéphane à MOINE Michel ; MALHOMME Elodie à LEGER Jean-Luc ; ROGER Thierry à DUGAUD Isabelle ; PENAUD Corinne à LABOURIER Dominique ; COLLIN Philippe à DEBAENST Catherine ; BONIFAS Marina à PRIOURET Denis ; LEGROS Pierrette à BIALOUX Claude ; JOSLIN Jean-Louis à CHABANT Evelyne.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES :** COLLET-DUFAYS Céline ; PINLON Evelyne.

P ESTERELLAS présente le rapport ci-après.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'acter le partenariat avec le Département de la Creuse par la signature de cette convention, jointe en annexe, afin de bénéficier notamment d'une veille active, d'une ingénierie et de ressources documentaires.

Les objectifs du partenariat sont ainsi :

- de faciliter l'accès de chaque habitant de la Communauté de communes Creuse Grand Sud, s'il le désire, aux ressources culturelles mises à disposition par le Département et la collectivité concernée ;
- de développer l'action culturelle et la vie littéraire en soutenant les initiatives communales, communautaires et associatives, et en proposant des actions nouvelles pour le développement du rayonnement des bibliothèques et de la lecture ;
- de développer la lecture solidaire et l'inclusion numérique en réservant une attention particulière aux publics spécifiques et/ou éloignés de la lecture, par la mise en œuvre de nouvelles actions et le renforcement des partenariats avec les structures sociales et éducatives et les associations du territoire, notamment en matière de prévention et de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme ;
- de soutenir et coordonner les équipes de bibliothécaires bénévoles et professionnels du territoire afin de développer et faciliter le travail en réseau : acquisitions partagées, réservations mutualisées, animations et actions co-construites, formation

La présente convention a pour objet de définir les modalités de partenariat entre le Département de la Creuse et la Communauté de Communes Creuse Grand Sud pour le développement de la lecture et des bibliothèques du réseau intercommunal dans le but de poursuivre et approfondir leur collaboration.

**CONTRE : 0**

**POUR : 43**

**ABSTENTION : 0**

**Adopté à l'unanimité des votants**

**Après avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :**

- **D'ACTER le partenariat avec le Département de la Creuse pour le développement de la lecture publique et des bibliothèques du réseau intercommunal selon les modalités de la convention jointe en annexe,**
- **D'AUTORISER Mme la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération et notamment ladite convention.**

Ainsi fait et délibéré le 21 septembre 2023 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le  
PUBLIÉE le



Valérie BERTIN,  
Présidente

